

## Règlement de La Valéran 2018

- La Valéran est une randonnée VTT, une randonnée pédestre et une randonnée marche nordique, avec départ libre ; elle n'est **pas une compétition** (pas de chronométrage, pas de classement). À ce titre, un certificat médical n'est pas obligatoire. Toutefois, le participant atteste sur l'honneur être en **condition physique suffisante** pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance du parcours et des **consignes de sécurité** délivrées par l'organisateur.
- Les différents circuits de La Valéran sont **soigneusement balisés**. **Fléchage jaune / orange + rubalise pour parcours pédestres / marche nordique** : P1 = 9 km ; P2 = 16 km. **Fléchage rose / rouge pour les parcours VTT** : V1 = 25 km ; V2 = 35 km ; V3 = 45 km. Des **variantes techniques** destinées aux pratiquants chevronnés sont proposées sur les parcours VTT : **ne surestimez pas votre niveau !**
- Les circuits VTT et pédestres empruntent des routes et chemins qui ne sont pas en circuit fermé et sont donc ouverts à la circulation. **Le participant doit se conformer au code de la route et à la signalisation** mise en place par les organisateurs de la randonnée. Il doit **respecter les consignes des signaleurs**.
- Chaque participant déclare être couvert par une **assurance responsabilité civile personnelle** et sera responsable des accidents dont il serait l'auteur.
- Malgré l'ensemble des mesures de sécurité prises par l'organisation, le participant reconnaît et convient que les activités sportives liées à la pratique du VTT et de la randonnée pédestre / marche nordique peuvent être dangereuses et sont susceptibles de présenter des risques et dangers pouvant entraîner des dommages matériels et / ou corporels. À ce titre **le participant décharge les organisateurs de La Valéran de toute responsabilité en cas de dommages matériels et/ou corporels**. L'organisation décline toute responsabilité **en cas de perte ou vol** durant la manifestation.
- Respectez la nature, l'environnement, et ne laissez pas vos déchets sur les parcours**. Des poubelles sont disponibles aux points de ravitaillement et sur le site de départ-arrivée.
- Respectez les autres usagers de la forêt et tenez vos chiens en laisse**.
- En cas de vigilance météorologique orange vent violent et/ou orage sur le département le jour de la randonnée, la manifestation sera annulée **sans dédommagement** des participants.
- Par son inscription, chaque participant déclare abandonner tout droit sur les **supports images ou autres** réalisés lors de la randonnée La Valéran, qui pourront être **utilisés librement** par les organisateurs.
- L'inscription à La Valéran vaut **acceptation du règlement**. Le coût de l'engagement est de **5 euros par personne (gratuit pour les moins de 12 ans)**. Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale** au moment de leur inscription.

## LA VALÉRAN – 8 JUILLET 2018 Bulletin d'inscription (un par personne)

Engagement : 5 euros. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Nom .....  
Prénom ..... Âge .....  
Adresse .....  
Tél. ....  
E-mail .....

- VTT 25 km / V1    VTT 35 km / V2    VTT 45 km / V3  
 Marche nordique accompagnée 9 km / P1  
 Marche nordique accompagnée 16 km / P2  
 Pédestre / marche nordique libre 9 km / P1  
 Pédestre / marche nordique libre 16 km / P2

*Je reconnais être apte physiquement à participer à cette randonnée.  
J'autorise Les Baroudeurs de Ligny à utiliser les images ou vidéos prises à l'occasion de La Valéran 2018 et sur lesquelles j'apparais.  
J'accepte le règlement de la randonnée détaillé ci-contre.*

Signature obligatoire :

### Autorisation parentale

M. / Mme ..... autorise(nt) mon  
/ leur enfant ..... à participer à La Valéran.  
Signature du / des parent(s) :



La Valéran remercie  
ses partenaires



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

## Règlement de La Valéran 2018

- La Valéran est une randonnée VTT, une randonnée pédestre et une randonnée marche nordique, avec départ libre ; elle n'est **pas une compétition** (pas de chronométrage, pas de classement). À ce titre, un certificat médical n'est pas obligatoire. Toutefois, le participant atteste sur l'honneur être en **condition physique suffisante** pour effectuer le parcours choisi et avoir pris connaissance du parcours et des **consignes de sécurité** délivrées par l'organisateur.
- Les différents circuits de La Valéran sont **soigneusement balisés**. **Fléchage jaune / orange + rubalise pour parcours pédestres / marche nordique** : P1 = 9 km ; P2 = 16 km. **Fléchage rose / rouge pour les parcours VTT** : V1 = 25 km ; V2 = 35 km ; V3 = 45 km. Des **variantes techniques** destinées aux pratiquants chevronnés sont proposées sur les parcours VTT : **ne surestimez pas votre niveau !**
- Les circuits VTT et pédestres empruntent des routes et chemins qui ne sont pas en circuit fermé et sont donc ouverts à la circulation. **Le participant doit se conformer au code de la route et à la signalisation** mise en place par les organisateurs de la randonnée. Il doit **respecter les consignes des signaleurs**.
- Chaque participant déclare être couvert par une **assurance responsabilité civile personnelle** et sera responsable des accidents dont il serait l'auteur.
- Malgré l'ensemble des mesures de sécurité prises par l'organisation, le participant reconnaît et convient que les activités sportives liées à la pratique du VTT et de la randonnée pédestre / marche nordique peuvent être dangereuses et sont susceptibles de présenter des risques et dangers pouvant entraîner des dommages matériels et / ou corporels. À ce titre **le participant décharge les organisateurs de La Valéran de toute responsabilité en cas de dommages matériels et/ou corporels**. L'organisation décline toute responsabilité **en cas de perte ou vol** durant la manifestation.
- Respectez la nature, l'environnement, et ne laissez pas vos déchets sur les parcours**. Des poubelles sont disponibles aux points de ravitaillement et sur le site de départ-arrivée.
- Respectez les autres usagers de la forêt et tenez vos chiens en laisse**.
- En cas de vigilance météorologique orange vent violent et/ou orage sur le département le jour de la randonnée, la manifestation sera annulée **sans dédommagement** des participants.
- Par son inscription, chaque participant déclare abandonner tout droit sur les **supports images ou autres** réalisés lors de la randonnée La Valéran, qui pourront être **utilisés librement** par les organisateurs.
- L'inscription à La Valéran vaut **acceptation du règlement**. Le coût de l'engagement est de **5 euros par personne (gratuit pour les moins de 12 ans)**. Les mineurs devront fournir une **autorisation parentale** au moment de leur inscription.

## LA VALÉRAN – 8 JUILLET 2018 Bulletin d'inscription (un par personne)

Engagement : 5 euros. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Nom .....  
Prénom ..... Âge .....  
Adresse .....  
Tél. ....  
E-mail .....

- VTT 25 km / V1    VTT 35 km / V2    VTT 45 km / V3  
 Marche nordique accompagnée 9 km / P1  
 Marche nordique accompagnée 16 km / P2  
 Pédestre / marche nordique libre 9 km / P1  
 Pédestre / marche nordique libre 16 km / P2

*Je reconnais être apte physiquement à participer à cette randonnée.  
J'autorise Les Baroudeurs de Ligny à utiliser les images ou vidéos prises à l'occasion de La Valéran 2018 et sur lesquelles j'apparais.  
J'accepte le règlement de la randonnée détaillé ci-contre.*

Signature obligatoire :

### Autorisation parentale

M. / Mme ..... autorise(nt) mon  
/ leur enfant ..... à participer à La Valéran.  
Signature du / des parent(s) :



La Valéran remercie  
ses partenaires



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique